

République française  
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
**COMMUNE DE PUYBEGON**

**Séance du jeudi 10 avril 2025**

Date de la convocation : 28/03/2025

**Membres en exercice :**  
13

*Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h30*

**Présents : 8**

**Présents :** Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Aymeric GUIPAUD, Karine PHALIPPOU, Nathalie PLOUVIEZ, Robert ROUFFIAC

**Votants: 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Représenté(s) :**

**Excusé(s) :** Aurélien GOULIGNAC, Angélique LALLOT, Bruno PUTTO, Michel SOULET

**Secrétaire de séance:**

Robert ROUFFIAC

**Absent(s) :** Nicolas PIC

**Objet : Autorisation de défrichement pour la réalisation de la station d'épuration du village - DE\_013\_2025**

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 20 mars 2025, il vous a été demandé de délibérer sur l'autorisation de défricher la parcelle B n° 181.

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération DE-004-2025

Considérant que la phrase "Cette opération fait suite à la distraction du régime forestier de la parcelle B n°181 de la forêt communale" doit être supprimée car il n'y a pas de plan de gestion de la forêt.

Le Conseil Municipal doit prendre une nouvelle délibération pour demande le défrichement de la parcelle B n°181.

Pour rappel, il est nécessaire de déposer à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt une demande de défrichement pour une partie de la parcelle B n° 181, située en zone A du PLU communal, pour les besoins d'implantation de la nouvelle station d'épuration, d'une emprise de 4 000 m<sup>2</sup> au nord-est de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce projet de défrichement pour les besoins de la construction d'équipement du service public d'assainissement collectif.
- de donner mandat à M. le maire en vue de présenter ce dossier aux autorités compétentes pour l'autorisation de défrichement.
- autorise M. le maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Robert CINQ



Le secrétaire de séance  
Ro

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025  
Date de réception de l'AR: 11/04/2025  
081-218102150-DE\_013\_2025-DE  
A G E D I